

ALERPI



Accueil, Logement Et Réinsertion de Personnes Isolées-Association : V144.F78.TI Metz d'intérêt général

CHARTRE DES BENEVOLES (version février 2023)

Créée par des membres de l'aumônerie catholique des prisons, ALERPI est une association qui accueille, sur des valeurs communes de fraternité et de solidarité, des personnes sortant de détention ou bénéficiant d'un aménagement de peine et les aide à se réinsérer.

A ces adultes, hommes ou femmes en grande difficulté personnelle ou sociale, ALERPI offre

- Un accueil permanent par des bénévoles et un(e) éducateur(trice) spécialisé(e)
- Une aide à l'insertion sociale et professionnelle
- Une aide à la reprise des liens familiaux
- Un hébergement temporaire dans des studios équipés.

Être bénévole à Alerpi c'est donc s'engager librement à donner de son temps et de ses compétences au service de ces personnes.

Les bénévoles peuvent assurer des permanences régulières ou ponctuelles : chacun trouvera sa place dans l'association.

Le bénévole s'engage donc à :

- Être à l'écoute de ces personnes sans les juger ou les stigmatiser et à assurer une présence bienveillante auprès d'elles.
- Garder une nécessaire distance physique et affective avec elles.
- Respecter le devoir de réserve et de discrétion au sujet des résidents et des bénévoles : chaque personne a droit à la confidentialité concernant sa vie privée.
- Faire respecter le règlement intérieur.
- Noter avec précision le déroulement de la vie quotidienne dans le cahier de liaison, et notamment les heures d'entrée et de sorties des résidents ainsi que les événements marquants survenus lors de la permanence.
- Respecter les horaires et les consignes liées à la tenue d'une permanence inscrite sur le planning et à prévenir les responsables du planning en cas d'empêchement.
- Participer, dans la mesure du possible, à la réunion mensuelle des permanents et y faire remonter toute remarque ou suggestion constructives de nature à améliorer l'organisation.
- Assumer sa part de responsabilité dans la bonne marche de la maison et travailler en collaboration avec les autres membres de l'association.
- Prévenir le permanent de service des sorties programmées avec des résidents, en précisant leurs horaires.

12. Rue Maurice Barrès 57000 Metz. Tél : 09 51 40 78 22 & 06 33 11 48 71

alerpi.barres@gmail.com

ALERPI s'engage à :

- Organiser une réunion mensuelle des permanents.
- Donner une information claire et régulière au bénévole : statuts, règlement, chartes, comptes rendus des réunions de permanents et d'assemblée générale.
- Favoriser et examiner toute proposition d'un bénévole allant dans le sens d'un meilleur fonctionnement de l'association dans l'intérêt des personnes accueillies.
- L'aider à trouver sa place dans l'équipe.

Fait à Metz le.....

Le président d'ALERPI David COLOMBANA
Signature

Le bénévole : Nom :
Prénom
Signature :

Date de naissance :

Adresse postale :

Portable :

Adresse mail :

Date approximative d'entrée à Alerpi :

Jours de permanences possibles :

- De jour
- De nuit

12. Rue Maurice Barrès 57000 Metz. Tél : 09 51 40 78 22 & 06 33 11 48 71

alerpi.barres@gmail.com